

34G04

Lac Tikirartuq

Légende

Carte des titres miniers

- Claim désigné sur carte
 - Claim jalonné
 - Aire de titres en traitement
 - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Terrain appartenant non désigné
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
 - Aire d'attraction Autorisation sans bail
 - Certificat d'autorisation
 - Déclaration de conformité
 - CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 - BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)
- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

- Substance extraite**
- A Argile
 - B Sable de silice
 - C Calcaire
 - D Pierre d'empierrement
 - E Minerai de silice
 - G Gravier
 - H Indommé
 - I Terre grasse
 - M Moraine
 - N Terre noire
 - O Sphérulite
 - P Pierre concassée
 - R Métaux miniers inertes
 - S Sable
 - T Toute
 - U Autre
 - X Calotte

- Statut du site d'exploitation**
- Ci Ouvert sous conditions
 - Oj Ouvert
 - Fj Fermé
 - Nj Non autorisé
 - Tj En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'Etat ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte à la demande des titres ou à l'exploitation minière par autre moyen ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbanisé
 - Terrain soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par autre moyen (à l'exception de l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel)
 - Terrain où le droit de jalonement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
 - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pitagora

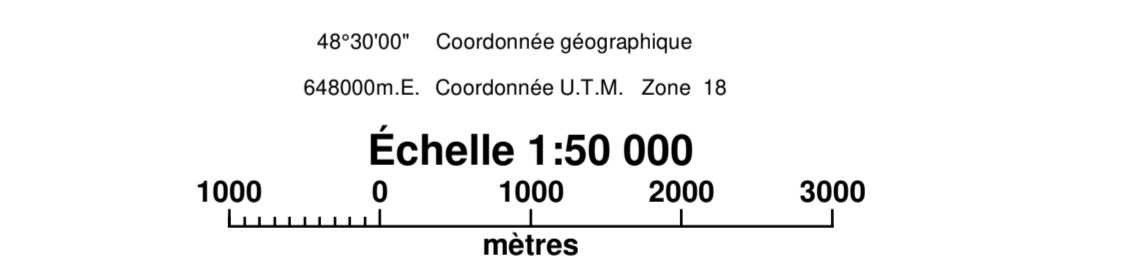
Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mississinon de Bétiampé, Essipik, Mashvevash, Nutsishkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 23°07' avec une variation annuelle déclinatoire de 7,7".
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

